



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Loire



Communiqué de presse

11 février 2021

#Coordination #Masanté2022 #Vieconventionnelle

Signature du contrat finançant la communauté professionnelle territoriale de santé de Roanne

Annoncé dans le cadre du projet présidentiel « *Ma Santé 2022* », le déploiement des CPTS constitue un enjeu de territoire en faveur d'un meilleur accès aux soins pour tous et d'une meilleure coopération entre les professionnels de santé implantés sur un même territoire.

La CPTS Roannais Défi Santé, deuxième Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de la Loire est officiellement lancée ce jeudi 11 février 2021 suite à la signature du contrat entre l'Assurance Maladie de la Loire, l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes et l'association porteuse du projet « Roannais Défi santé – Ensemble ».

QU'EST-CE QU'UNE COMMUNAUTE PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTE (CPTS) ?

Une CPTS est une organisation territoriale au sein de laquelle les acteurs de la santé agissent et travaillent ensemble pour améliorer la santé des habitants.

Constituée à l'initiative des professionnels de santé, cette coopération locale permet de répondre plus facilement et plus efficacement à des problématiques communes ainsi qu'à des besoins spécifiques en santé constatés au sein d'un même territoire.

LA CPTS DE ROANNE, UN ENJEU DE TERRITOIRE

Portée par l'association « Roannais Défi santé – Ensemble », la CPTS Roannais Défi Santé réunit 90 professionnels de la santé libéraux, les Centres Hospitalier de Roanne et de Charlieu, la Clinique du Renaison, 7 Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP), 2 services de soins infirmiers à domicile, le centre de santé d'Amplepuis et la filière gériatrique regroupant les Ehpad.

Au service de près de 150 000 habitants ¹, elle entend poursuivre la mise en place d'actions déjà initiées par l'association et répondant aux besoins des patients et aux attentes des professionnels de santé installés sur le territoire :

Faciliter le recours à un médecin traitant pour les usagers et la prise en charge des soins non programmés en ville

Pour répondre à cette mission, la CPTS aidera les professionnels de santé à mettre en place des dispositifs permettant de dégager des ressources médicales. Elle s'appuiera, entre autres, sur le développement de la télémédecine et le recrutement d'auxiliaires médicaux et d'infirmiers en pratique avancée.

¹ La CPTS de Roanne couvre 103 communes du Roannais regroupées dans la communauté d'agglomération du Roannais et dans les communautés de communes de Charlieu-Belmont, du Pays entre Loire et Rhône, du Pays d'Urfé et des Vals d'Aix et d'Isable.

Pour répondre à la demande de soins non programmés (sans rendez-vous) et décharger le service des urgences hospitalières, la CPTS Roannais Défi Santé propose de mettre en place une régulation des demandes à travers une organisation locale coordonnée entre les différents intervenants. Cela se traduira par la mise en place d'un agenda partagé et l'orientation des patients sans médecin traitant (ou dont le médecin est indisponible) vers une ligne d'appel dédiée. Ils seront ensuite, selon leur situation médicale, redirigés vers un professionnel de santé disponible ou des services d'urgence.

Assurer une meilleure coordination des soins entre la médecine hospitalière et la médecine de ville et faciliter ainsi le parcours médical du patient

La région Roannaise expérimente depuis quelques mois des parcours d'accompagnement dédiés aux patients concernés par une ostéoporose fracturaire ou une insuffisance cardiaque. L'objectif de ces parcours est de pouvoir assurer un suivi optimal et coordonné des soins effectués pour un même patient, depuis sa prise en charge en ville jusqu'à sa sortie d'hospitalisation. La mise en place de ces parcours permet également d'accompagner les patients lors de leur retour à domicile et de réduire les risques de ré-hospitalisation. Pour ce faire, les acteurs de la CPTS prévoient de faciliter le repérage des patients pouvant intégrer ces parcours grâce à la mise en place de circuits de communication entre les professionnels. Ils s'appuieront également sur l'aide d'une infirmière référente au sein de la CPTS qui aura pour mission de coordonner et d'optimiser avec eux la mise en place de ces parcours.

Développer des actions territoriales de prévention

La CPTS prévoit des actions d'information et de sensibilisation à l'importance des dépistages des cancers et de la vaccination. Elle portera également une attention particulière au dépistage des troubles de l'apprentissage chez les enfants de 6 ans.

Promouvoir l'attractivité du Roannais et accompagner les professionnels de santé dans l'exercice de leur activité

Enfin, la CPTS Roannais Défi Santé aura également pour ambition de développer l'attractivité de son territoire pour favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé venant ainsi renforcer l'offre de soins présente sur le secteur. Grâce un travail partenarial déjà entamé avec la faculté de Médecine, elle poursuivra son travail d'accueil au sein de la « Villa des internes ».

UN PROJET SOUTENU PAR L'ASSURANCE MALADIE ET L'AGENCE REGIONALE DE SANTE

La CPTS Roannais Défi Santé est accompagnée financièrement par l'Assurance Maladie et l'Agence Régionale de Santé.

L'Assurance Maladie de la Loire a versé une aide de 170 625 € pour la première année d'activité de la CPTS. Ce soutien financier porte sur deux volets : le premier contribue au fonctionnement de la communauté professionnelle elle-même, le second finance les actions conduites dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

De son côté, l'ARS a financé et soutenu le déploiement de ce projet de santé pour un montant de 15 000€.